



GOVERNEMENT DE WALLONIE
Séance du 15 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sylvain JONCKHEERE
Porte-parole
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie
0495/74.97.40
sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



TABLE DES MATIERES

Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie : Le Gouvernement adopte 5 Domaines d'Innovation Stratégiques	3
Nomination des membres du Collège wallon de l'Alimentation durable.....	5
Le Gouvernement adopte deux mesures fortes de soutien aux communes pour renforcer leur Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)	6
264.000 € pour des projets en Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière.....	9



Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie : Le Gouvernement adopte 5 Domaines d'Innovation Stratégiques

Dans le cadre du processus de renouvellement de la Stratégie régionale de Spécialisation Intelligente (S3) initié fin 2019, le Gouvernement de Wallonie a arrêté ce jeudi, sur proposition du Ministre de l'Economie, de l'Innovation et de la Recherche Willy BORSUS, ses priorités thématiques, ou Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS), pour les prochaines années.

Willy BORSUS : « Cette décision est tout à fait essentielle et cruciale. Il est important de doter la Région d'une stratégie de Recherche et d'Innovation ambitieuse. Notre Région se démarque déjà dans des domaines comme les biotech, le pharma, l'aéronautique, l'agroalimentaire, les filières de recyclage..., mais nous devons soutenir encore davantage ces secteurs prioritaires aujourd'hui et qui vont de plus être les leviers de la relance et pourvoyeurs de l'emploi du futur. »

Qu'est-ce que la S3 ?

La S3 constitue le cadre stratégique pour la politique de Recherche et d'Innovation et la politique industrielle de la Wallonie. Il s'agit d'une approche stratégique du développement économique, permettant à chaque région d'identifier et de développer ses propres avantages concurrentiels. L'adoption d'une telle stratégie est une condition d'accès aux Fonds structurels européens, mais dépasse ce cadre puisqu'elle concerne l'ensemble des leviers de la politique d'innovation. La S3 constituera un élément central dans le plan de relance de la Wallonie.

Qu'est-ce qu'un DIS ?

Un Domaine d'Innovation Stratégiques (DIS) est un ensemble cohérent et ambitieux d'activités innovantes, de portée régionale, à fort impact économique et à contribution sociétale, capitalisant sur une combinaison de ressources et forces distinctives wallonnes et centré sur l'humain. Un DIS contribue à la fois au renforcement de l'économie et de l'emploi, et à la réponse aux défis sociétaux. Il positionne la Wallonie en leader international.

Quels sont les DIS retenus par la Wallonie ?

- **Matériaux circulaires** : écodesign, symbiose industrielle, stimulation de l'économie du réemploi et/ou de la réparation de ces matériaux, innovation dans le secteur du recyclage, approche innovante de la logistique...
- **Innovations pour une santé renforcée** : biotechnologies, équipements médicaux, e-Health, m-Health (santé mobile), Silver economy, prévention pour la santé...
- **Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs** : industrie 4.0, technologies de fabrication avancée (dont l'additive manufacturing), simulation numérique, Internet des Objets, intelligence artificielle, ...
- **Systèmes énergétiques et habitat durables** : conception de systèmes plus économes en énergie, stockage d'énergie, solutions innovantes pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (nouveaux matériaux isolants et/ou capteurs d'énergie, solutions digitales liées à la sécurisation, modélisation, simulation et monitoring de la consommation et performance énergétique des bâtiments, ainsi que les compétences en matière de valorisation de la biomasse), énergies renouvelables, chimie verte, logistique et construction éco-durable.
- **Chaines agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement** : systèmes agro-alimentaires durables et circulaires, ingrédients nutritionnels et fonctionnels, biotechnologies industrielles (biotechnologies blanches), santé des sols et cycle de l'eau, biodiversité, infrastructures vertes et bleues,



Comment les DIS ont-ils été définis ?

Afin de sélectionner les DIS les plus appropriés pour la Wallonie, six critères d'analyse ont été appliqués :

1. Liens avec les défis sociétaux ;
2. Potentiel de marché ;
3. Forces et potentiels industriels ;
4. Forces distinctives en RDI ;
5. Positionnement dans les chaînes de valeur et à l'international ;
6. Complémentarité avec d'autres régions européennes et avec les programmes européens.

Ces 5 DIS wallons sont des domaines inspirants avec un fort impact potentiel sur l'économie wallonne et la vie des citoyens. Ils visent donc à contribuer à un territoire résilient et régénératif et répondent aux six défis sociétaux majeurs que la Wallonie « post-COVID » rencontre, à savoir l'optimisation des ressources, la transition énergétique, la crise climatique et de la biodiversité, une santé et alimentation saine pour tous, une société inclusive et l'économie wallonne du futur.

La S3 y apportera une réponse par le biais du développement et du déploiement de solutions innovantes et en favorisant les fertilisations croisées entre domaines, technologies, disciplines et acteurs. L'approche repose en outre sur une conception large de l'innovation, qui n'est pas que technologique, et mobilisera différents leviers et compétences.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Les prochaines étapes du renouvellement de la S3 viseront, sur base des DIS sélectionnés, et toujours en concertation avec les acteurs, à définir les outils et dispositifs à mobiliser et les plans d'action qui permettront de mettre en œuvre la stratégie de spécialisation intelligente, ainsi que ses modalités de gouvernance (monitoring, évaluation, ...) permettant une mise en œuvre flexible en fonction de l'évolution du contexte. La S3 constituera un élément central dans le plan de relance de la Wallonie.

L'ensemble des travaux mènera à la définition d'une S3 renouvelée, qui sera adoptée par le Gouvernement wallon en janvier 2021.

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be



Nomination des membres du Collège wallon de l'Alimentation durable

Ce jeudi 15 octobre, sur proposition conjointe du Vice-Président et Ministre de l'Agriculture Willy Borsus, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, Christie Morreale et de la Ministre du Développement durable en charge de l'Alimentation durable, Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a adopté la nomination des 40 membres du **Collège wallon de l'Alimentation durable** (CWAD).

Comme prévu dans la Déclaration de Politique régionale, le Gouvernement de Wallonie a pris le 16 juillet 2020 plusieurs décisions visant à accélérer la transition vers un système agro-alimentaire durable: il a ainsi décidé d'élaborer une **Alliance Emploi-Environnement (AEE) pour l'Alimentation** et de travailler dans une dynamique partenariale avec les acteurs du système alimentaire, via la mise en place du **CWAD**.

Pour rappel, le CWAD aura pour mission :

- d'orienter les travaux de l'AEE Alimentation en s'appuyant sur la méthodologie de travail proposée dans la stratégie « Manger Demain » ;
- d'identifier les actions prioritaires à mener à l'aide des leviers répertoriés en annexe de la stratégie « Manger Demain » ;
- d'identifier et de proposer des solutions coconstruites, innovantes, transdisciplinaires et coordonnées au service de la transition alimentaire ;
- de permettre un échange d'information entre les différents acteurs liés à l'alimentation ;
- d'émettre des avis dans le domaine de l'alimentation durable ;
- d'analyser, de capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques émergentes au sein des conseils de politiques alimentaires (CPA) fonctionnant à un niveau plus local.

Les mesures qui seront proposées par le CWAD viseront à développer **un système alimentaire relocalisé**, permettant **d'assurer et de développer l'emploi** en Wallonie dans le secteur agricole et l'ensemble de la chaîne alimentaire. Pour le Gouvernement de Wallonie, « *La crise du Covid19 a poussé les Wallon.nes à se tourner de plus en plus vers une alimentation locale. Il était essentiel de réunir les acteurs de terrain au sein du Collège Wallon de l'Alimentation durable (CWAD) pour soutenir une transition vers un système alimentaire plus durable.* ».

L'appel à candidatures a remporté un franc succès puisque près de 70 candidatures ont été réceptionnées. Le CWAD en a retenu 40. Les membres ont été choisis pour assurer une diversité et un équilibre tenant compte de la provenance des membres, de leurs connaissances en matière de transition écologique, agriculture, environnement, aménagement du territoire, santé, action sociale, économie, recherche et formation, éducation. Les candidats retenus recevront très rapidement un courrier de confirmation et seront invités à participer à la première réunion du CWAD.

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER

0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be



Le Gouvernement adopte deux mesures fortes de soutien aux communes pour renforcer leur Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)

A l'initiative du Ministre de l'Energie et du Climat, Philippe Henry, le Gouvernement de Wallonie lance un appel à candidature à destination des villes et des communes, afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat (PAEDC).

L'appel lancé couvre **deux volets** : il vise d'une part à inciter les pouvoirs locaux à **engager un(e) coordinateur(trice) en vue de piloter la réalisation, l'actualisation ou l'élaboration, les cas échéants, de ce plan d'actions**, dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires. D'autre part, **il vise également un soutien à la réalisation d'investissements** (voir infra).

Pour rappel, la Convention des Maires est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable. Elle fonctionne sur base de l'engagement volontaire des communes à atteindre et dépasser les objectifs EU de réductions d'émissions de CO2 (-40% à l'horizon 2030) à travers les mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergie renouvelable et la planification des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

170 communes wallonnes ont à ce jour signé la Convention des Maires et 154 communes disposent actuellement d'un PAEDC. 9 coordinateurs supra communaux se sont également engagés en mettant en place un service de soutien aux communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAEDC.

Pour l'appel à candidature, est éligible :

- Toute commune wallonne ;
- Toute structure supra-communale wallonne (provinces, intercommunales, conférences d'élus, GAL, etc.) qui propose un service d'accompagnement, existant ou à créer, pour des communes ne disposant pas encore de PAEDC ou souhaitant actualiser leur PAED. Les dossiers seront évalués sur base de 2 critères principaux :
 - La méthodologie proposée pour maximiser la valeur ajoutée du coordinateur.trice pour lequel des moyens sont sollicités,
 - La qualité de l'approche proposée par la commune, selon les cas :
 - Pour **élaborer** un PAEDC ou **actualiser** leur PAED en PAEDC,
 - Pour **mettre en œuvre et piloter** leur PAEDC

Sur base du formulaire de candidature, une cotation sera attribuée à chaque dossier et un classement des dossiers reçus par type de candidature (commune ou structure supra-communale) sera opéré.

Soutien aux communes

Les communes bénéficient, dans le cadre de cet appel, d'un soutien financier correspondant à 80% de la valeur totale du coût des ressources humaines internes à la commune pour deux années de recrutement, sur base d'un barème d'un agent universitaire (A1 - RGB), 5 ans d'ancienneté soit :

- 22 400 € pour les communes de moins de 11.0000 habitants ;
- 33.600 € pour les communes de moins de 50.0000 habitants ;
- 67.200 € pour les communes de plus de 50.000 habitants.

Soutien aux structures supra-communales

Les structures supra-communales wallonnes qui souhaitent proposer un service d'accompagnement,



pour des communes souhaitant se doter d'un nouveau PAEDC ou actualiser leur PAED et suivre et piloter leur PAEDC, bénéficient, dans le cadre de cet appel, d'un soutien financier correspondant à 80% du coût de l'expertise interne ou externe mise à disposition des communes et est plafonné à :

- 67.200 € lorsque le groupe de communes accompagnées totalise une population de moins de 50.000 habitants ;
- 134.400 € lorsque le groupe de communes accompagnées totalise une population de plus de 50.000 habitants.

Le financement de la Région wallonne pourra couvrir 80% des coûts, que ce soit pour un recrutement temporaire de 2 ans, un recrutement en CDI si la commune souhaite investir de son propre chef dans le profil à plus long terme que ce qui est soutenu dans le cadre du présent appel, ou une sous-traitance par consultation.

Comité d'accompagnement

Le subside débutera en janvier 2021 et portera sur une durée de 24 mois.

Les candidats seront amenés à présenter l'état d'avancement de la mission lors du Comité d'accompagnement (composé de représentants de l'administration et des cabinets de l'Energie et des Pouvoirs locaux) qui se tiendra à la moitié de la durée de la mission ainsi qu'à la fin de la mission.

Une boîte à outils POLLEC reprenant les différents outils mis à disposition des communes et structures supra locales est disponible sur le portail wallon de la [Convention des Maires](#).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **06/11/2020** par courriel à conventiondesmaires@spw.wallonie.be, la validation par le collège communal devant être envoyée pour le 20 novembre.

Les questions sur l'appel à projets sont à envoyer à l'équipe de coordination de la Convention des maires à l'adresse conventiondesmaires@spw.wallonie.be

Soutien à l'investissement

Le Gouvernement a également marqué son accord sur un mécanisme de soutien à la réalisation d'investissements par les communes dans le cadre des PAED(C) existants ou en cours de création.

Les investissements devront appartenir aux catégories suivantes :

- Production d'énergie renouvelable (sauf filière photovoltaïque et grand éolien) :
 - Réseau de chaleur
 - Développement d'un projet d'ER local, synergie entre sources d'énergie renouvelable et autres activités (agriculture, élevage ou horticulture par exemple)
- Mobilité :
 - Projets visant la mobilité électrique alimentée par une source d'énergie renouvelable
 - Projets visant la mobilité partagée, l'aménagement de rues scolaires
 - Travaux d'entretien des chemins vicinaux pour accroître leur attractivité
 - Investissement dans des dispositifs de mesure du trafic et réalisation de diagnostics
 - Concrétisation des plans de mobilité locaux
- Amélioration de la performance énergétique des logements
- Adaptation aux changements climatiques :
 - Dispositifs de lutte contre la surchauffe dans le logement et le tertiaire, contre l'érosion et le ruissellement...

Un montant forfaitaire, couvrant 75% de l'investissement, sera octroyé aux communes et



coordinateurs supra communaux, compris entre 50.000 et 200.000 euros pour les communes, 200.000 euros pour les coordinateurs supra communaux, et réparti en fonction du critère de catégorie de population.

Un guide des dépenses éligibles détaillé sera communiqué par l'administration aux communes avant le 15 décembre 2020.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



264.000 € pour des projets en Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière

Sur proposition de la Ministre en charge de la Sécurité routière, Valérie De Bue, le Gouvernement de Wallonie a accordé **264.400 € de subventions pour 26 projets d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière à travers toute la Wallonie**. Ces modules de formation, mis sur pied par 15 communes et 11 ASBL, seront donnés tant dans l'enseignement fondamental que secondaire. Pour la Ministre Valérie De Bue : *“Il est important de développer des modules de formation et d'animation à la sécurité routière afin de sensibiliser chacun aux dangers des comportements des différents usagers mais aussi de ses propres responsabilités. Ces actions de prévention sont d'autant plus nécessaires avec l'émergence de nouvelles formes de mobilité”*

Ci-dessous, la liste des projets bénéficiant d'une subvention :

1. ASBL GAL Condroz-Famenne : Cursus Mobilité + module « à la découverte de nos itinéraires sécurisés » + module « j'entretiens mon vélo » : 2.900€
2. ASBL Tous à Pied : 1 projet « Chemins des écoliers et 5 projets « Code du P'tit Piéton » : 11.500€
3. ASBL GAL de l'Ourthe : « La mobilité pour tous ! » : 13.450€
4. ASBL Royal Apper Wallonie: « L'APPER MOBILE »: 12.150€
5. ASBL Environnement Patrimoine Namur- Brabant Wallon : « Mon école par 4 chemins »: 7.900€
6. Commune de Manhay : « Tous ensemble pour une mobilité sécurisée » : 2500€
7. ASBL Jeunesse-Solidarité : « Elèves et usagers de la route – zéro accident autour de l'école » : 10.000€
8. ASBL RYD : « Formapack, lunettes distraction/somnolence, crash test pour la sécurité routière » : 15.000€
9. ASBL Mobilesem : « Explorabike » : 20.000€
10. ASBL Forum de la Mobilité : « La sécurité, c'est ma priorité » 12.000€
11. ASBL GAL Mehaigne Burdinale : « Ecole vélo accueillante » : 5.000€
12. ASBL Good Planet : « Brevet du piéton – lacet jaune » :14.000€
13. ASBL Good Planet: «Street motion 4 »: 12.000€
14. ASBL Good Planet: « Toutes Mobilités actives »: 11.000€
15. ASBL Via Perfecta : « Animations dans les écoles » : 15.000€
16. ASBL Gal pays des Condruses: « Brevet d'ecomobilité et sensibilisation à la mobilité multimodale » : 15.000€
17. Commune de Chaudfontaine : « Déplacements sécurisés à pied et à vélo » (3 projets : brevet du cycliste, Mise en selle et Sécurité Mobilité) : 15.000€
18. Commune de Mons : « Pédibus » : 7.000€
19. Commune d'Estinnes : « Je suis acteur de ma sécurité » : 6.000€
20. Commune de Verviers : Brevet du cycliste 6.000€
21. Commune de Mouscron : Brevet du cycliste 7.000€
22. Commune de Mettet : Brevet du cycliste : 8.000€
23. Commune de Soignies :Brevet du cycliste : 6.000€
24. Commune de Ath : Brevet du cycliste : 16.000€
25. Commune de Clavier :Brevet du cycliste : 4.000€
26. Commune de Leuze-en-Hainaut : Formation roue libre : 10.000€



Wallonie
Le Gouvernement

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



CONTACTS PRESSE

CABINET D'ELIO DI RUPO

Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

CABINET DE WILLY BORSUS

Pauline Bievez | Porte-parole
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

CABINET DE PHILIPPE HENRY

Sandra Guily | Porte-parole
0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole
0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE

Stéphanie Wyard | Porte-parole
0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTOPHE COLLIGNON

Olivier Rubay | Porte-parole
0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE VALERIE DE BUE

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

CABINET DE CELINE TELLIER

Nathalie Guilmin | Porte-parole
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be